



Dossier de candidature Meeting National Maîtres 2023

Retour des dossiers pour le 1^{er} décembre 2022

Ce dossier de candidature est l'occasion pour les organisateurs potentiels de connaître l'ensemble des dispositions relatives à la mise en place d'un meeting national. L'affichage du calendrier des meetings sera publié sur le site fédéral le 15 décembre 2022.

I/ Fiche de présentation

Nom de la manifestation :
Date de la manifestation :
Structure organisatrice :
Dimension du bassin (25 ou 50m) :
Date de la demande :
Coordonnées du responsable local de l'organisation :
Nom :
Prénom :
E-mail :
Téléphone :

1. Le demandeur

Monsieur, Madame, (1) :

Numéro de licence FFN :

Agissant en qualité de (fonction)

Pour le compte de (structure locale)

Adresse complète :

Téléphone : Fax :

E-mail :

2. La structure organisatrice

Nom de la structure :

Numéro d'affiliation FFN :

Adresse complète du siège social :

.....

.....

Téléphone : Fax :

E-mail :

Site Web :

3. Le site de l'évènement

Adresse :

.....

Téléphone : Fax :

Le demandeur certifie que :

- Le site de la manifestation est conforme aux lois et règlements en vigueur concernant les établissements sportifs.
- Le(s) bassin(s) utilisé(s) sont conforme(s) à la réglementation de la Fédération Internationale de Natation (FINA), à celle de la Fédération Française de Natation et conforme(s) pour l'établissement d'éventuel(s) record(s).
- L'accès à l'établissement fera l'objet d'un contrôle rigoureux permettant de respecter sa capacité d'accueil.

4. Documents à fournir par le demandeur

Le demandeur s'engage à fournir à la Fédération Française de Natation, avec la présente demande, les documents ci-dessous, suivant le niveau du Meeting :

- Organigramme de l'évènement
- Programme sportif de la compétition
- L'affiche du meeting.
- Budget prévisionnel de l'évènement
- Détail des médailles – cadeaux – primes

5. Echancier du dépôt des candidatures

- date limite de dépôt des candidatures pour les meetings labellisés : 01/12/2022
- Publication de la liste des candidats retenus : 15/12/2022

II/ La convention d'organisation

Les dates protégées :

Un meeting labellisé ne peut avoir lieu aux mêmes dates que les compétitions fédérales (Championnats de France interclubs, Championnats de France Hiver et Eté)

Programme et catégories d'âge

Maîtres

Programme : libre mais avec les épreuves officiellement inscrites sur la liste définie par la FINA.

Equipement

Bassin homologué avec ou sans chronométrage électronique

- Le bassin de 50 m :

6 couloirs minimum avec un bassin de récupération (2 couloirs de 15 m et 0,80 m de profondeur (conditions minimales) ou la possibilité d'organiser le programme pour permettre la récupération et les échauffements des nageurs.

- Le bassin de 25 m :

6 couloirs minimum avec un bassin de récupération ou la possibilité d'organiser le programme pour permettre la récupération et les échauffements des nageurs.

Suivi technique

Le Président du CCM pourra désigner un représentant pour assurer le suivi de l'événement.

Gestion de la compétition

La compétition sera exclusivement gérée via le logiciel extraNat.

Le chronométrage peut être Automatique, Semi-automatique ou Manuel (3 chronométreurs par couloir)

Récompenses

Laissées à l'initiative des organisateurs. Toutefois, il est important de noter que les dotations des podiums associées à une bonne qualité d'organisation encouragent la participation des nageurs.

III/ Déclaration de l'organisateur

Je soussigné(e).....responsable de la manifestation décrite ci-dessus :

- Certifie que l'ensemble des participants seront licenciés dans leur fédération d'appartenance.

- Certifie l'exactitude des renseignements concernant la manifestation,

- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Fédération Française de Natation et des dispositions réglementaires relatives à l'organisation des événements sportifs en France, et notamment les textes définissant les critères labellisant les différents meetings,

- M'engage à respecter les dispositions réglementaires du cahier des charges dans leur intégralité.

- Joins un chèque de 250 € au titre de participation financière aux prestations fédérales

Fait à :

Le :

Signature :

IV/ Avis de la Ligue

La Ligue de

Représentée par son Président :

Monsieur, Madame, (1).....

(1) Rayez la mention inutile.

Avis motivé

Avis favorable

Avis défavorable

Nom du conseiller technique régional ou, le cas échéant, le nom du délégué technique :

Fait à : Le :

Signature du Président de la Ligue :

V/ Avis du Président du CCM

Avis favorable

Avis défavorable

Fait à : Le :

Signature

VI/ Avis de la Fédération Française de Natation

La Fédération Française de Natation, représentée par Madame Christiane GUERIN,
Vice-Présidente en charge des Maîtres,

• Autorise le meeting

• N'autorise pas le meeting

Motif du refus :

.....

.....

.....

Fait à : Le :

Signature de la Vice-Présidente en charge des Maîtres:

VII/ Annexes

1. Détail des prestations fédérales

- Labellisation de l'organisation.
- Affichage de l'événement sur le site fédéral : envoi du visuel et de l'adresse du site internet de l'événement par l'organisateur.
- Engagements via extraNat avec la possibilité d'avoir accès au liveffn.com.
- Validation des performances et des homologations de records. Si les conditions requises sont réunies.

Il est de la responsabilité de chaque organisateur de créer un site internet et d'envoyer les informations concernant l'événement à la FFN : maitres@ffnatation.fr